



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

- - - -

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

74240

- - -

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L2125-1

OBJET

Vu l'arrêté municipal n°2023R61 portant réglementation des autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour exploitation commerciale.

N° 2024R 121

Vu la demande du pétitionnaire, Monsieur Fabien SENIGER demeurant au 63 rue du perron, 73 310 CHINDRIEUX, pour l'installation d'un marchand de glace «CHEZ GUST», en date du 07 juin 2024,

**Occupation du domaine
public communal**

Considérant les festivités du 13 juillet 2024,

**Installation d'un marchand
de glace « CHEZ GUST »**

**Complexe multisport
Salvatore Mazzeo**

13 juillet 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 10 m² au droit de commerce « CHEZ GUST » en vue d'installer un marchand de glace.

ARTICLE 2 – La présente autorisation est valable que pour la journée du samedi 13 juillet 2024 au Complexe Multi Sport Salvatore Mazzeo.

ARTICLE 3 – Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du Trésor Public des droits de voirie s'élevant à la somme forfaitaire de 1.00€ (un euro).

ARTICLE 4 – La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur, notamment de la réglementation d'installation de terrasse sur le domaine public communal.

ARTICLE 5 – Le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre contact avec le service espaces publics communal pour procéder à un constat préalable à l'installation de la terrasse et à sa restitution.

ARTICLE 6 – Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire,
- au service des finances, espaces publics, voirie de la commune,
- à la police municipale
- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN -GENEVOIS,

Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :

- de réception en sous-
préfecture le :

- de sa publication le :

14 10 61 20 24

- de sa notification le :

FAIT à GAILLARD, le 13 juin 2024

Le Maire,
Antoine BLOUIN

